

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 septembre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 31/08/2023

Délibération N° D-2023-0709-06

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri.

Monsieur EHRHART Mathieu a donné pouvoir à Fabienne RAPINAT pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Renouvellement du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Conseil Communautaire,

- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 80 ;
- Vu** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi) ;
- Vu** l'article L.132-4 du Code Général de la Fonction Publique définissant les conditions de renouvellement du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Vu** le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
- Vu** l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018 qui prévoit l'élaboration et la mise en œuvre par les employeurs publics, d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de trois ans ;
- Vu** le plan d'action 2020-2022 présenté en Conseil le 14/10/2021 ;
- Vu** le renouvellement du plan d'action 2023-2025 en annexe à la présente délibération ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité Technique en date du 6 juillet 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Président, **décide** à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement du plan d'action pour la période 2023-2025 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tel que présenté en annexe.

Fait à Truchtersheim, le 11 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL